



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
للأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent vingt et unième session

Rome, 27-31 mars 2017

Proposition relative à l'évaluation des stratégies thématiques

Résumé

- Le présent document a pour objet de présenter une proposition en réponse à la recommandation du Comité du Programme de réaliser des évaluations cycliques des principales stratégies thématiques de la FAO.

Orientations souhaitées

- Le Comité est invité à faire part de toute observation et à donner toute indication au sujet de la proposition formulée.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Masahiro Igarashi
Directeur du Bureau de l'évaluation
Tél.: +39 065705 3903

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



ms543

I. INTRODUCTION

1. À sa cent vingtième session tenue en novembre 2016, le Comité du Programme a examiné le document «Évaluations 2017-2019 – Plan de travail indicatif à horizon mobile» (PC 120/8) et «a recommandé la réalisation d'une évaluation cyclique des principales stratégies thématiques de la FAO, et a dit attendre avec intérêt qu'une proposition soit formulée à cet égard à sa prochaine session». Le présent document contient la proposition présentée au Comité pour examen.
2. Pour établir le présent document, le Bureau de l'évaluation a recensé les principales stratégies thématiques adoptées depuis 2012, présentées ci-après:

a) Stratégie en matière de partenariat avec les organisations de la société civile (2013)

Cette stratégie recense six domaines de collaboration et deux niveaux d'interaction qui répondent à une logique et à un mode de fonctionnement différents: niveau global (siège) et niveaux décentralisés (régional, national et local). La stratégie s'intéresse principalement à la collaboration avec la société civile au niveau décentralisé.

b) Stratégie de la FAO en matière de partenariat avec le secteur privé (2013)

Cette stratégie définit les principaux domaines d'engagement avec le secteur privé, qui sont les suivants: élaboration et exécution de programmes techniques, dialogue sur les politiques, formulation de normes et de règles, plaidoyer et communication, gestion et diffusion des connaissances et mobilisation des ressources.

c) Politique sur l'égalité des sexes (2013)

Cette politique dote la FAO d'un cadre permettant d'orienter les efforts déployés pour assurer l'égalité des sexes dans tous ses travaux techniques et d'évaluer les résultats obtenus. Elle définit cinq objectifs en matière d'égalité des sexes auxquels la FAO doit contribuer. Ces objectifs concernent l'accès à la prise de décisions dans les institutions rurales et à la formulation des lois, des politiques et des programmes; l'accès à un emploi et à un revenu décents, à la terre et aux autres ressources productives; l'accès aux marchés et aux biens et services destinés au développement agricole; la charge de travail des femmes; les projets consacrés à l'égalité des sexes dans l'aide à l'agriculture.

d) Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO dans le domaine nutritionnel (2014)

Cette stratégie a été conçue de manière à directement contribuer à la réalisation de l'Objectif stratégique 1 «Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition», étant entendu que l'action de la FAO dans le domaine de la nutrition contribuerait aussi à la réalisation de l'ensemble de ses Objectifs stratégiques. Les résultats vers lesquels elle tend mettent en évidence le rôle fédérateur de la FAO, qui a pour vocation de rassembler les parties prenantes autour d'objectifs communs, de recueillir et de diffuser des connaissances nécessaires à la définition des engagements politiques et à l'orientation des interventions, et de renforcer les capacités des pays et des différents partenaires concernés à agir de manière efficace.

e) Stratégie de la FAO destinée à améliorer la sécurité sanitaire des aliments au plan mondial (2014)

Cette stratégie fournit un cadre aux travaux de la FAO sur la sécurité sanitaire des aliments au titre de l'ensemble de ses Objectifs stratégiques. Elle met l'accent sur cinq éléments essentiels à la mise en place d'un programme de sécurité sanitaire des aliments renforcé qui priviliege les biens et services publics et les fournit de manière efficace: a) renforcer les capacités nationales de réglementation en matière de contrôle des aliments et les mesures facilitant le commerce mondial; b) favoriser une approche scientifique de la gestion et des décisions en matière de sécurité sanitaire des aliments; c) améliorer la gestion de la sécurité sanitaire des aliments tout au long de la chaîne alimentaire; d) créer des plateformes et des bases de données sur la sécurité sanitaire des aliments; et e) améliorer la collecte d'informations et les prévisions sur la sécurité sanitaire des aliments.

f) **Stratégie de la FAO en ce qui concerne les activités de l'Organisation relatives au changement climatique (2016)**

Cette stratégie offre un cadre aux activités de la FAO relatives à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, et en fait un objectif fondamental de son Cadre stratégique. Les résultantes attendues sont les suivantes: les capacités des États Membres dans le domaine du changement climatique sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques; les considérations liées à la sécurité alimentaire, à l'agriculture, aux forêts et aux pêches sont mieux intégrées dans la gouvernance internationale sur le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO; et la coordination, la formation et l'exécution des travaux de la FAO dans le domaine du changement climatique sont renforcées.

II. Proposition

3. Le Bureau a examiné les stratégies et politiques ci-dessus, et propose ce qui suit:
 - a) La Stratégie de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments sera examinée lors de l'évaluation de l'Objectif stratégique 4 «Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces», qui sera soumis au Comité pour examen en 2017.
 - b) Les stratégies et vision relatives aux activités de la FAO dans le domaine nutritionnel relèveront de l'évaluation de l'Objectif stratégique 1 «Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition», qui sera soumise au Comité pour examen en 2018.
 - c) La politique d'égalité entre les sexes relèvera de l'évaluation des activités de l'Organisation en matière de parité hommes-femmes qui figurait déjà dans le plan de travail que le Comité doit examiner en 2019.
 - d) Les stratégies de partenariat avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé peuvent faire l'objet d'une évaluation conjointe, réalisée à la suite des évaluations mentionnées ci-dessus et présentée en 2020.
 - e) La stratégie en matière de changement climatique sera examinée en 2018 dans le cadre de l'évaluation de l'Objectif stratégique 2 «Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches», mais une évaluation plus complète de la mise en œuvre de la stratégie et de son impact pourrait être conduite à la suite des évaluations mentionnées ci-dessus et présentée en 2021.
4. S'appuyant sur les observations formulées par le Comité, le Bureau de l'évaluation intégrera les évaluations dans la prochaine présentation du plan de travail indicatif à horizon mobile.